BREVET PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS



(mention éco jardinage)

Période de formation : Septembre à Juin Durée de la formation : 885 heures

Objectifs de la formation

Le BP Aménagements paysagers donne une qualification professionnelle de niveau 4 aux personnes visant des emplois dans des entreprises du secteur paysager ou des collectivités.

Il réalise toutes les opérations techniques :

- permettant d'implanter ou d'entretenir les éléments non végétaux dans l'espace d'intervention, en suivant les plans ou les indications fournies, en tenant compte des aléas rencontrés.
- visant à garantir la croissance et le développement des végétaux dans le respect de l'environnement, de consignes esthétiques et des normes et règles prévues.

Il rationalise ses interventions et celles de son équipe et optimise les travaux prescrits en utilisant les différents matériels et équipements dans le respect de la réglementation et de la sécurité des biens et des personnes et en tenant compte des contraintes et objectifs de l'entreprise.

Contenu de la formation

Modules professionnels



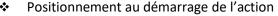
- Connaissances et techniques relatives au végétal et aux infrastructures paysagères
- Utilisation des matériels et équipements
- Conduite de chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux et de mise en place ou d'entretien d'infrastructures paysagères
- Fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- Enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers
- Gestion durable dans les jardins et espaces verts
- Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagements paysagers

Modules transversaux



- Technique de Recherche d'Emploi
- Communication en situation professionnel
- Egalité professionnelle





- ** Évaluation pratique en contrôle continu
- Évaluation en situation professionnelle





Tél: 02.97.24.34.46 ● Fax: 02.97.24.34.41 ■ E-mail: formation-continue@kerplouz.com

Modalités pratiques



Public concerné	 Etre âgé(e) de 18 ans et plus Etre titulaire d'un CAP ou d'un diplôme ou titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de même niveau ou de niveau supérieur Ou Avoir suivi le cycle conduisant au BEP, BEPA Ou Avoir suivi une scolarité complète de classe de Seconde Et Justifier d'une année d'activité professionnelle d'un an à temps plein, avant l'entrée en formation dans un secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme Ou Justifier de 3 années d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur (sont prises en compte les périodes de travail en contrat d'alternance, d'apprentissage)
Recrutement	 Information collective – Test de positionnement Etude du dossier de candidature : lettre de motivation, projet professionnel Entretien individuel
Durée en Centre de Formation et en entreprise	885 heures en Centre et 10 à 11 semaines en entreprise
Lieu de formation	Centre de Formation KERPLOUZ LASALLE AURAY
Validation	 Attestation individuelle de fin de formation Présentation au BP option « AMENAGEMENTS PAYSAGERS » Diplôme du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (niveau IV) Modalité d'Evaluation : par Unités Capitalisables (UC)
Prise en charge	En Congé individuel de formation, CSP, CPF Prise en charge du coût de la formation par l'organisme financeur
Renseignements	Téléphone : 02 97 24 34 46 Adresse mail : formation-continue@kerplouz.com



Tél: 02.97.24.34.46 ● Fax: 02.97.24.34.41 ● E-mail: formation-continue@kerplouz.com